

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 6 octobre 2015 à 19h00 et à laquelle étaient présents les conseillers : Léo-Paul Thibault, Jean Vézina, Nathalie Lévesque et Rémi Beaulieu, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Absente : Jeannine Bastille, conseillère

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le directeur général, M. Adam Ménard, fait la lecture de l'ordre du jour.

15-10-01

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu par le directeur général.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2015

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2015 a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture.

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

15-10-02

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2015 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2015

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2015 a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture.

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

15-10-03

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2015 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

5. Suivi aux procès-verbaux

Séance ordinaire du 1^{er} septembre 2015

Point 11 : Les travaux de peinture sur le toit de la salle du Tricentenaire sont presque terminés.

Point 14 : Les travaux de recouvrement du plancher de la caserne seront effectués à la fin octobre.

Point 15 à 18: Les ententes sont signées pour le chemin d'accès au Boisé de l'Anse. La rencontre à la CPTAQ suite à notre demande de révision de la décision # 405679 a eu lieu le 22 septembre dernier. Ce fut une bonne rencontre et la Municipalité attend la décision avant Noël.

6. Période de questions

Question : Combien coûte environ 1 km d'asphalte?

Réponse : Pour les travaux de réfection du chemin du Sud-de-la-Rivière c'est environ 215,000\$ taxes incluses sans compter les frais d'ingénieur.

Question : Qui a obtenu le contrat pour le déplacement du chemin du Sud-de-la-Rivière?

Réponse : Construction R.J. Bérubé.

7. Démission d'un conseiller

Le directeur général dépose la lettre de démission du conseiller Richard Dubé. Il donne au conseil l'avis de vacance du siège #3 et mentionne qu'il devra entamer les procédures pour une élection partielle dont le jour du scrutin aura lieu le 13 décembre 2015.

8. Offres de services pour le contrôle qualitatif des matériaux pour le déplacement du chemin du Sud-de-la-Rivière

ATTENDU QU' un contrôle qualitatif des matériaux doit être effectué durant les travaux de déplacement du chemin du Sud-de-la-Rivière;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de Englobe Corporation au montant de 8 204.90\$ plus taxes et de Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup Inc. au montant de 8 492.00 \$ plus taxes;

15-10-04

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le Conseil accepte l'offre de services de Englobe Corporation au montant de 8 204.90\$ plus taxes pour le contrôle qualitatif des matériaux durant les travaux de déplacement du chemin du Sud-de-la-Rivière.

ADOPTÉ

9. Offres de services pour le contrôle qualitatif des matériaux pour la réfection du chemin du Sud-de-la-Rivière

ATTENDU QU' un contrôle qualitatif des matériaux doit être effectué durant les travaux de réfection du chemin du Sud-de-la-Rivière;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de Englobe Corporation au montant de 4 104.80\$ plus taxes et de Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup Inc. au montant de 4 481.50\$ plus taxes;

15-10-05

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le Conseil accepte l'offre de services de Englobe Corporation au montant de 4 104.80\$ plus taxes pour le contrôle qualitatif des matériaux durant les travaux de réfection du chemin du Sud-de-la-Rivière.

ADOPTÉ**10. Offre de service pour le montage du gabarit pour le Rivière Web incluant une formation**

ATTENDU QUE M^{me} Catherine Marier ne sera plus disponible pour faire le montage du journal Le Rivière Web ;

ATTENTU QU'il faut remplacer M^{me} Marier et que Pascale Pelletier, secrétaire-réceptionniste de la Municipalité, peut faire le montage à partir du logiciel Publisher ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service à M^{me} Marjorie Ouellet pour le transfert de la maquette sur Publisher ainsi qu'un document tutoriel pour l'utilisation au montant de 816 \$ plus taxes ;

15-10-06

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil accepte l'offre de service de M^{me} Marjorie Ouellet pour le transfert de la maquette sur Publisher ainsi qu'un document tutoriel pour l'utilisation au montant de 816 \$ plus taxes.

ADOPTÉ**11. Acquisition d'une partie du lot 4 320 876 situé dans la rue de l'Église**

ATTENDU QU' une partie du lot # 4 320 876 est actuellement situé dans la rue de l'Église ;

ATTENDU QUE le propriétaire actuel du lot # 4 320 876 désire vendre à la municipalité de Rivière-Ouelle la partie du lot située dans la rue de l'Église au prix équivalant à l'évaluation foncière ;

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution 14-07-12 à la séance du 8 juillet 2014 dans laquelle la Municipalité accepte de payer 7.23\$/m² pour une superficie de 54 m² ;

ATTENDU QUE le propriétaire a refusé de signer le contrat parce que des écoliers circulaient sur son terrain pour se rendre à l'école et a demandé à la Municipalité de régler cette situation avant de procéder à la signature ;

ATTENDU QUE la Municipalité a corrigé la situation à la satisfaction du propriétaire ;

ATTENDU QUE suite au nouveau rôle d'évaluation (2015-2016-2017), l'évaluation foncière a augmenté de 4.47 \$/m² ;

15-10-07

IL EST PROPOSÉ par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle achète cette partie du lot # 4 320 876 située dans la rue de l'Église au prix de 11.70\$/m² pour une superficie de 54 mètres carrés totalisant un montant de 631.80\$ plus taxes ;

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle paye pour les frais d'arpenteur et de notaire et autorise le maire et le directeur général à signer, au nom de la Municipalité, les documents s'y rattachant.

ADOPTÉ**12. Offre de services pour les sauvegardes en ligne**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de Les Solutions Backup en Ligne pour des sauvegardes quotidiennes en ligne allant jusqu'à 100 Go par sauvegarde au montant de 44.95\$ plus taxes par mois pour une période d'un an soit du 6 octobre 2015 au 5 octobre 2016 ;

15-10-08

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil accepte l'offre de service de Les Solutions Backup en Ligne au montant total de 539.40 \$ plus taxes pour la période mentionnée plus haut.

ADOPTÉ

13. Avis de changement dans le cadre des travaux de rénovation de la salle du Tricentenaire

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-Ouelle a confié les travaux de rénovations de la salle du Tricentenaire à Construction Ferdinand Laplante inc.;

ATTENDU QUE lors des travaux en cours, quelques ajustements ont dû être réalisés;

ATTENDU QUE nous devons procéder à des travaux sur les interrupteurs pour éviter que le système surchauffe pour un montant total de 423.72 \$ plus taxes;

15-10-09

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise une dépense totale de 423.72 \$ plus taxes pour les travaux supplémentaires mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉ

14. 1^{ère} Semaine kamouraskoise de sensibilisation aux préjugés

ATTENDU QUE de nombreuses personnes et familles de notre communauté vivent une situation économique difficile ;

ATTENDU QUE ces personnes et familles sont souvent victimes de préjugés qui les blessent profondément ;

ATTENDU QU'il est possible de faire en sorte que moins de préjugés circulent au sein de notre communauté ;

ATTENDU QUE plusieurs organismes et institutions du Kamouraska et du Bas-Saint-Laurent ont entrepris une démarche concertée afin de sensibiliser la population aux impacts négatifs de tels préjugés ;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de la municipalité de Rivière-Ouelle d'encourager la campagne initiée par le Comité de déploiement de la lutte aux préjugés au Kamouraska ;

ATTENDU QUE notre Conseil municipal dispose de l'autorité requise lui permettant la promulgation de semaines thématiques sur son territoire ;

15-10-10

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la municipalité de Rivière-Ouelle reconnaisse la période du 10 au 17 octobre 2015 comme la semaine de la sensibilisation aux préjugés.

ADOPTÉ

15. Pancartes d'identification des points d'eau

ATTENDU QUE selon les normes et les obligations prévues au schéma de couverture de risque de la MRC de Kamouraska, les municipalités doivent installer des pancartes pour identifier les points d'eau dans leurs municipalités ;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest propose de faire l'achat pour l'ensemble des quatre municipalités permettant ainsi d'obtenir un meilleur prix ;

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin de 10 pancartes pour identifier ses points d'eau à 28 \$ chaque plus taxes, plus le transport, plus les frais pour des autocollants d'identification;

15-10-11

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise l'achat des 10 pancartes pour un montant total de 280 \$ plus les taxes, le transport et les autocollants.

ADOPTÉ

16. Avis de motion pour le règlement de taxation pour les travaux en cours d'eau 2015

Le conseiller, Rémi Beaulieu, donne un avis de motion de la présentation, pour l'adoption lors d'une séance subséquente, d'un règlement de taxation pour les travaux en cours d'eau 2015.

17. Offre de services de Goulet & Lebel architectes pour la rénovation du nouveau bureau municipal

ATTENDU QUE la Municipalité aura besoin des services d'un architecte pour la rénovation du nouveau bureau municipal ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de Goulet & Lebel architectes pour les études préparatoires, les plans et devis et les services durant la construction au montant forfaitaire de 9 700 \$ plus taxes ;

15-10-12

IL EST PROPOSÉ par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil accepte l'offre de services de Goulet & Lebel architectes pour la rénovation du nouveau bureau municipal au montant forfaitaire de 9 700 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

18. Offre de services de LGT ingénieurs pour la rénovation du nouveau bureau municipal

ATTENDU QUE la Municipalité aura besoin des services d'un ingénieur pour la rénovation du nouveau bureau municipal ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de LGT ingénieurs pour différents services en ingénierie incluant les plans et devis et la surveillance des travaux au montant forfaitaire de 17 800 \$ plus taxes ;

15-10-13

IL EST PROPOSÉ par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil accepte l'offre de services de LGT ingénieurs pour les services ci-haut mentionnés relativement à la rénovation du nouveau bureau municipal au montant forfaitaire de 17 800 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

19. Demande de permis de rénovation au 103, chemin des Jésuites

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la résidence située au 103, chemin des Jésuites a demandé un permis de rénovation pour remplacer la couverture du toit;

CONSIDÉRANT QUE la résidence se situe dans le secteur de la Pointe-aux-Orignaux et que ce secteur est visé par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE tout projet de construction ou de rénovation situé dans le secteur de la Pointe-aux-Orignaux doit être étudié par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) avant d'être présenté au conseil pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE le choix de la couverture du toit reflète bien le caractère patrimonial du secteur, soit un toit en acier Galvalume;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal d'approuver ce projet de rénovation tel quel;

15-10-14

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil approuve le projet tel que présenté au CCU et autorise l'inspecteur municipal à émettre le permis de rénovation.

ADOPTÉ

20. Demande de permis au 167, chemin de l'Anse-des-Mercier

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la résidence située au 167, chemin de l'Anse-des-Mercier a demandé un permis de construction pour l'agrandissement de sa résidence;

CONSIDÉRANT QUE la résidence se situe dans le secteur de la Pointe-aux-Orignaux et que ce secteur est visé par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE tout projet de construction ou de rénovation situé dans le secteur de la Pointe-aux-Orignaux doit être étudié par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) avant d'être présenté au conseil pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a demandé l'expertise de Madame Jeanne Maguire de la MRC de Kamouraska pour certains détails relativement aux lucarnes et la galerie arrière ;

CONSIDÉRANT QUE suite aux suggestions de Madame Maguire, le CCU approuve le projet. Par contre, la fenêtre de la lucarne du côté Nord devra être de la même grandeur que la fenêtre sous la lucarne. De plus, les fenêtres de la lucarne du côté Sud devront avoir la même largeur ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil municipal d'approuver ce projet de rénovation avec les modifications mentionnées ci-dessus;

15-10-15

IL EST PROPOSÉ par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil approuve le projet présenté au CCU avec les modifications proposées ci-dessus et autorise l'inspecteur municipal à émettre le permis de rénovation.

ADOPTÉ

21. Mandat au notaire et à l'arpenteur pour l'acquisition d'une partie du chemin de Boishébert

ATTENDU QUE dans ses résolutions #13-11-14 et #14-04-08, la Municipalité accepte de devenir propriétaire d'une partie du chemin de Boishébert;

ATTENDU QUE le propriétaire actuel désire maintenant conserver une partie du chemin de Boishébert afin d'agrandir un de ses terrains à vendre (lot # 4 321 220);

ATTENDU QUE la Municipalité, en contrepartie, a demandé au propriétaire actuel de lui céder une partie du lot 4 321 220 afin que le chemin d'Auteuil conserve une emprise de 10 mètres à cet endroit;

ATTENDU QUE l'arpenteur doit donc créer deux nouveaux lots (5 796 519 et 5 796 520) ;

ATTENDU QUE le propriétaire actuel est d'accord pour payer la moitié des frais d'arpenteur;

15-10-16

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil accepte maintenant de devenir propriétaire des lots 4 321 359, 4 320 992, 5 352 141 et 5 796 520 ;

QUE ces lots soient cédés gratuitement à la Municipalité;

QU'une servitude soit accordée à M. Jean Martin pour son réseau d'égout privé situé dans le chemin de Boishébert;

QUE le Conseil autorise la dépense et donne le mandat au notaire Louis Garon pour produire l'acte de cession incluant une servitude pour le réseau d'égout privé;

QUE le Conseil accepte de payer la moitié des frais d'arpenteur et donne le mandat à l'arpenteur Guy Marion pour la création des deux nouveaux lots 5 796 519 et 5 796 520 ;

QUE le Conseil autorise le Maire et le Directeur général à signer, au nom de la Municipalité, les documents nécessaires à l'acquisition du chemin de Boishébert.

ADOPTÉ

22. Désaffectation du surplus affecté pour l'achat des bacs bruns

ATTENDU QUE les bacs bruns ont été achetés et livrés aux résidences de la Municipalité;

ATTENDU QU'un montant de 24 000 \$ a été réservé au surplus affecté de la Municipalité pour couvrir une partie des dépenses reliées à la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE la facture de l'achat des bacs bruns s'élève à 34 979 \$ plus taxes;

15-10-17

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le montant de 24 000\$ soit retiré du surplus affecté pour payer en partie cette cette facture;

ADOPTÉ

23. Déneigement du chemin de la Cédrière durant l'hiver 2015-2016

ATTENDU QUE le Boisé de l'Anse SENC a reçu une offre de services de Déneigement Dany Chénard au montant de 9 750 \$ plus les taxes pour le déneigement du chemin de la Cédrière durant l'hiver 2015-2016 ;

ATTENDU QUE le Boisé de l'Anse SENC demande à la Municipalité de lui rembourser un montant correspondant à 85% de la facture ;

ATTENDU QUE le Boisé de l'Anse SENC s'est engagé par écrit à payer un montant équivalent à 15% de la facture sans refacturer les propriétaires des terrains situés dans le Boisé de l'Anse y compris ceux situés à l'Est du Boisé de l'Anse ;

15-10-18

IL EST PROPOSÉ par Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil autorise une dépense de 8 287.50\$ plus taxes payable au Boisé de l'Anse SENC pour le déneigement du chemin de la Cédrière durant l'hiver 2015-2016.

ADOPTÉ

24. Demande à la Ville de Montréal pour suspendre le déversement des eaux usées dans le fleuve

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a l'intention de déverser environ 8 milliards de litres d'eaux usées dans le fleuve Saint-Laurent dès le 18 octobre prochain, en raison de la construction d'une nouvelle chute à neige dans le cadre des travaux de réaménagement de l'Autoroute Bonaventure ;

ATTENDU QUE ces eaux usées non filtrées contiennent des déchets de toilettes, des rejets d'hôpitaux et des contaminants d'usines qui se retrouveront directement dans le fleuve ainsi que sur ses berges ;

ATTENDU QUE nous sommes des millions de citoyens à vivre en aval du lieu de déversement et que certaines municipalités utilisent l'eau du fleuve comme source d'approvisionnement en eau potable ;

ATTENDU QUE certains écosystèmes comme celui du Lac St-Pierre, reconnu par l'UNESCO, qui représente 50% des milieux humides du fleuve Saint-Laurent pourrait être affectés ;

ATTENDU QUE durant la période retenue pour la réalisation des travaux soit du 15 octobre au 15 novembre, la pratique des activités de pêche et autres activités nautiques y sont encore présentes et que les usagers du fleuve seraient ainsi exposés à une importante contamination microbiologique ;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal n'a toujours pas reçu l'autorisation d'Environnement Canada ;

ATTENDU QU'une pétition en ligne dénonçant le déversement prévu a recueilli plus de 44 000 signatures en deux jours ;

ATTENDU QUE le rapport d'analyse produit par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques du Québec ne démontre aucunement les impacts sur l'environnement ;

ATTENDU QUE le déversement prévu lance un message aux citoyens qu'au Québec la protection de l'environnement n'est pas un enjeu sérieux ;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal semble avoir manqué de planification à long terme relativement à l'impact de ses projets d'infrastructures sur la gestion des eaux usées ;

15-10-19

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE La Municipalité de Rivière-Ouelle demande à la Ville de Montréal, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques du Québec et à Environnement Canada que ce déversement soit mis en suspend le temps de trouver une solution alternative ou d'attendre les conclusions d'études sérieuses qui démontrent que les effets sur l'environnement à court, moyen et long termes seront négligeables.

ADOPTÉ

25. Remboursement au Club des Ados pour l'embauche d'une animatrice au camp de jour

ATTENDU QUE le Club des Ados a demandé à la Municipalité un remboursement qui couvre la partie du salaire non-payée par la subvention d'Emploi d'été Canada ;

ATTENDU QUE le montant demandé est de 750.05 \$ correspondant à une semaine de travail de 35 heures à 10.65 \$/heure plus les frais de l'employeur pour 7 semaines ;

15-10-20

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise une dépense de 750.05 \$ pour rembourser une partie du salaire de l'animatrice du camp de jour 2015 engagée par le Club des Ados.

ADOPTÉ

26. Approbation des comptes

FOURNISSEURS	SOLDE
AGRO ENVIROLAB	797.93 \$
LES ALARMES CLÉMENT PELLETIER	151.77 \$
LES ARCHITECTES GOULET ET LABEL	999.13 \$
BUROPLUS LA POCATIÈRE	425.62 \$
CHAUFFAGE RIVIÈRE-DU-LOUP	112.28 \$
CIMA+ S.E.N.C.	14 831.78 \$
CONSTRUCTION STÉPHANE GAGNON	3 966.64 \$
VOTRE DOCTEUR ÉLECTRIQUE INC.	103.48 \$
ECO-L'EAU	6 395.95 \$
ÉLECTRO FC SONORISATION ENR.	4 448.38 \$
FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC INC.	56.92 \$
GARAGE RICHARD ET GUY CHAMBERLAND	894.26 \$
GROUPE DYNACO	4 414.31 \$
JEAN MORNEAU INC.	220.64 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	110.84 \$
LOCATION D'OUTILLAGE J.C. HUDON	212.43 \$
M.R.C. DE KAMOURASKA	24 157.45 \$
PELLETIER T.V. ENR.	873.81 \$
PLOMBERIE STÉPHANE MARTIN	143.54 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	156.42 \$
ROBERTO OUELLET EXCAVATION	662.26 \$
RECYC-QUÉBEC	80.48 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS	155.22 \$
SERVICES SANITAIRES ROY INC.	750.07 \$
TETRA TECH QI INC.	8 594.39 \$
VILLE DE QUÉBEC	8 247.20 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	2 993.26 \$
TOTAL:	84 956.46 \$

15-10-21

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le conseil.

ADOPTÉ

27. Correspondance

- Plainte concernant la bibliothèque ;
- Correspondance de Poste Canada concernant les changements d'adresse sur la route 230 et le chemin Ouellet ;
- Lettre de Gestion Jean Martin inc. ;
- Lettre du Ministère de la Culture et des Communications concernant la désignation de paysage culturel ;
- Invitation à participer au concours de «Noël au coeur du Kamouraska» ;
- Lettre de la Ville de Rimouski concernant le transport de pétrole ;
- Lettre d'un propriétaire situé sur le chemin de la Cinquième-Grève Est ;

- Lettre du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ;
- Lettre de remerciement de la Fondation André-Côté ;
- Plainte concernant l'épave sur la grève de l'Anse Saint-Denis ;
- Lettres de propriétaires de roulottes illégales ;
- Lettre de la Régie des matières résiduelles concernant la fermeture temporaire de l'usine de biométhanisation ;

28. Demandes de don

15-10-22

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil accepte les demandes de dons suivantes :

- 55 \$ pour un billet au souper du 14^{ième} Gala du Roman Policier ;
- 70 \$ pour un billet au souper bénéfice de la Fondation Héritage Côte-du-Sud ;
- 269 \$ plus les taxes pour la cotisation des membres 2015-2016 de l'ATR du Bas-Saint-Laurent ;
- 75 \$ pour un billet pour le souper bénéfice de la Fondation Jeunesse de la Côte-du-Sud.

ADOPTÉ

29. Varia

Aucuns varia.

30. Période de questions

Question : Pourquoi le procès-verbal n'est pas mis en ligne après son adoption ?

Réponse : Normalement, le procès-verbal devrait être en ligne dans les jours qui suivent son adoption.

Question : Est-ce que les sauvegardes sont effectués au Québec ?

Réponse : Le directeur général va vérifier.

Question : Est-ce que le contenu des fosses septiques peut être répandu dans les champs ?

Réponse : Non. On parle ici des boues des étangs d'épuration de la municipalité.

Question : Quand auront lieu les travaux sur le chemin du Sud-de-la-Rivière ?

Réponse : Aussitôt que le MDDELCC donne son autorisation

Question : Un citoyen remercie le Conseil pour le déneigement futur du chemin de la Cédrière.

Réponse : Le conseil est content que ça soit réglé pour cet hiver.

Question : Est-ce qu'il y aura de l'asphalte jusqu'au chemin Verbois ?

Réponse : Oui. À partir de la route 132.

Question : Est-ce qu'on pourrait réparer les chemins qui mènent au quai avant d'y faire des aménagements ?

Réponse : On a vérifié le mur de béton sur le chemin de la Cinquième-Grève Ouest et l'enrochement au bord du chemin de l'Anse-des-Mercier aujourd'hui. Le sol sous le mur commence à s'éroder par endroits et les roches au bord du chemin de l'Anse-des-Mercier ont été déplacés par la force des vagues. La Municipalité a demandé une soumission à un ingénieur pour des plans et devis et un estimé des coûts pour faire les travaux.

Question : Concernant le montant payé à la Ferme des Cèdres pour le chemin d'accès au Boisé de l'Anse, est-ce que c'est de la bonne gestion municipale ?

Réponse : M. Dumais a investi pour ce chemin et il veut partager le risque avec la municipalité. L'accès Dumais est devenu le seul chemin sécuritaire et la Municipalité espère que la CPTAQ va comprendre cela en donnant son autorisation bientôt.

Question : Serait-il possible d'ajouter une bouée au Quai au cas où quelqu'un tomberait à l'eau ?

Réponse : La Municipalité va vérifier cela.

Question : Il faut que les rosiers sur le bord du chemin soit entretenus car ils brisent les automobiles.

Réponse : La Municipalité va en parler au responsable des travaux publics.

Question : S'il y a un accident sur le chemin de la Cédrière cet hiver ?

Réponse : C'est le Boisé de l'Anse qui est responsable du service de déneigement.

31. Prochain réunion de travail

La prochaine réunion de travail aura lieu **mardi, le 27 octobre 2015 à 19h00.**

32. Prochaine séance publique

La prochaine séance ordinaire aura lieu **mardi, le 3 novembre 2015 à 20h00.**

33. Levée de la séance

15-10-23

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21h41.

ADOPTÉ

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Louis-Georges Simard, maire

Adam Ménard, secrétaire-trésorier